

## Programme de transferts entrants

Notre Programme de transferts entrants (T.I.P.) aidera à couvrir les frais de transfert que vos clients pourraient encourir lorsqu'ils transfèrent leurs comptes à B2B Banque Services de courtiers (minimum de 25 comptes requis).



### B2B Banque Services de courtiers prendra en charge les frais de transfert suivants payables normalement par les clients :

175 \$ + les taxes applicables	Pour le compte enregistré principal et/ou pour chaque compte non enregistré autonome
50 \$ + les taxes applicables	Pour chaque compte enregistré et non enregistré rattaché au compte principal
25 \$ + les taxes applicables	Pour chaque compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

#### Plus :

En plus du support financier, B2B Banque Services de courtiers assure un processus de transfert rapide et efficace des avoirs et des comptes de vos clients. Laissez-nous vous aider à consacrer moins de temps aux tâches administratives afin de mieux servir vos clients.

**EXEMPLE :****Transfert de plusieurs comptes clients<sup>1</sup> :**

Un client a plusieurs comptes auprès de différentes institutions financières. Il cherche à consolider ses comptes en une plate-forme de comptes en nom de tiers afin de profiter des avantages suivants : une seule demande, un seul formulaire de transfert, des relevés consolidés, des versements à un seul FERR et l'accès en ligne à ses comptes.

**Comptes à transférer****Transfert admissible couvert par B2B Banque Services de courtiers**

Compte REER auprès de Institution Financière 1	175,00 \$
Compte non enregistré auprès de Institution Financière 2	50,00 \$
CELI 1 auprès de Institution Financière 3	25,00 \$
CELI 2 auprès de Institution Financière 3	25,00 \$

**Total des frais de transferts sortants admissibles couverts par B2B Banque Services de courtiers****275,00 \$****Pour commencer**

ÉTAPE

1

**Communiquez avec le Directeur du développement des affaires (DDA) de votre région**

Le DDA de votre région collaborera avec vous pour examiner vos comptes afin de s'assurer que vous êtes admissible au programme.

ÉTAPE

2

**Transférez vos comptes**

Remplissez et envoyez les formulaires de transfert et de demande d'ouverture de compte appropriés à notre service des Nouveaux comptes et transferts.

ÉTAPE

3

**Laissez-nous nous occuper du reste**

Notre équipe dévouée fera le suivi et la surveillance de l'ensemble du processus de transfert et vous avisera une fois terminé.

**Communiquez avec le DDA de votre région dès aujourd'hui.**

Si vous souhaitez savoir comment B2B Banque Services de courtiers peut vous aider à couvrir les frais de transfert de vos clients, communiquez avec le DDA de votre région ou appelez le Service à la clientèle au 1.800.342.0443.

<sup>1</sup>À des fins d'illustration seulement. Le type de compte et l'enregistrement du compte vont déterminer les montants admissibles des comptes transférés qui seront couverts par B2B Banque Services de courtiers. B2B Banque Services de courtiers comprend B2B Banque Services financiers Inc. (membre de l'ACCFM), B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (membre de l'OCRCVM et du Fonds canadien de protection des épargnants) et B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. (courtier établi au Québec et soumis à la réglementation de l'AMF). B2B Banque Services de courtiers ne fait pas la promotion ni ne recommande de produits, programmes ou stratégies de placement. Ce document est destiné exclusivement aux conseillers financiers agréés, et est fourni à titre d'information seulement. ©B2B Banque est une marque de commerce utilisée sous licence.